

Accompagnement à la scolarité et à l'intégration des Enfants Nouvellement Arrivés en France - (ENAF)

1. Contexte socio-économique global

Dans le cadre de la préparation et suivi des volets éducation des contrats de ville, la circulaire parue dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale du 9 Décembre 1999, politique gouvernementale et politique de la ville faisaient de l'éducation une priorité. Ainsi, si l'école a pour mission première la réussite scolaire et la qualification de tous les jeunes, « elle ne peut atteindre seule ces objectifs. C'est ce qui fonde la recherche de partenariats et la nécessité de l'articulation de son action avec la politique de la ville ».

Les contrats de ville pour 2000-2006 est l'occasion de consolider les partenariats que ce soit avec les services de l'Etat, les institutions ou/et le mouvement associatif. Selon cette circulaire, les différents dispositifs d'accompagnement scolaire, complément d'apprentissage pour les élèves, pourront être intégrés dans le contrat éducatif local comme le prévoit la circulaire interministérielle n°98-144 du 9 juillet 1998.

L'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, agréée Jeunesse et Education Populaire), est un association loi 1901 dont l'objet est d'accompagner à la scolarité ceux qui ne bénéficient pas de conditions optimales de réussite scolaire. Les actions menées par l'AFEV visent à compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et au savoir.

Depuis quelques années, l'AFEV est fortement sollicitée sur la question des « primo-arrivants » ou Enfants Nouvellement Arrivés en France (ENAF). Sur le département de la Haute-Garonne cette sollicitation est venue soit des familles résidant dans les quartiers (en petit nombre), soit directement de nos partenaires de l'Education Nationale (collèges, lycées et lycées professionnels).

Les première demandes sont venues de collèges qui, face à cette problématique, se sentaient démunis. La commande faite à l'AFEV était alors de prendre en charge des élèves sur un soutien exclusivement scolaire. Mais il est très vite apparu important de renvoyer à l'institution que les accompagnateurs n'étaient pas là pour remplacer médiocrement un enseignement qui semble très spécifique et qui nécessite des compétences particulières.

Cette démarche de quelques établissements participait à régler partiellement des difficultés dans les classes où étaient scolarisés les ENAF, et aidait à ouvrir le champ de vision culturel et sociétal des élèves suivis individuellement par les étudiants, mais ne réglait en rien le problème auxquels les établissements étaient confrontés. Il a fallu dès lors réfléchir sur cette thématique particulière à laquelle l'accompagnement « classique » réalisé au sein de l'AFEV ne correspondait pas.

2. Contexte micro-social de l'expérimentation

Champ d'activité

Education populaire, accompagnement à la scolarité de jeunes en difficultés scolaire, citoyenneté

active

Localisation

Toulouse, sur le collège Bellefontaine situé en Zone d'Education Prioritaire.

Projet

Comme pour toute action éducative ou sociale, la difficulté est de mener un projet qui ne soit pas à terme une simple prestation de service mais un réel moyen de permettre l'acquisition de repères et d'informations qui rendent autonomes. L'accompagnement à la scolarité « classique » mise en place par l'association s'est révélée inadaptée à la situation qui nécessite des compétences particulières. En effet la question qu'amène à se poser les ENAF est celle de l'accueil.

Il s'agit de pouvoir rendre visible et compréhensible la société d'accueil, avec ses différents codes, et à la fois reconnaître le nouvel arrivant et écouter ses envies et son projet individuel pour l'accompagner dans son insertion dans la société d'accueil. L'intervention d'un bénévole étudiant qui possède son environnement social et culturel, en lien avec les professionnels éducatifs, sociaux, institutionnels, peut permettre la mise en place d'un accueil global et personnalisé à la fois.

Le projet s'inscrit en conformité avec la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité signée par l'AFEV qui offre un cadre de référence et constitue pour l'accompagnement à la scolarité une exigence de qualité au service des enfants et des jeunes les plus défavorisés. Se sont portés également signataires à cette charte entre autre :

- le Ministre de l'Éducation Nationale,
- le Ministre de la Jeunesse et des Sports,
- le Ministre délégué à la Ville,
- le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité,
- le Président du conseil d'administration du Fonds d'Action Sociale.

3. Conditions de réalisation de l'expérience

Droit du travail en vigueur

Les accompagnateurs bénévoles sont sous la responsabilité de l'AFEV lors de leur(s) intervention(s) qui se déroule(nt) au sein même de l'établissement scolaire partenaire. Les accompagnateurs doivent être en accord avec la charte de l'association mais également respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Transférabilité de l'expérience

Elle est possible et même en cours de réalisation. Cependant, elle n'est possible que si les différents partenaires au projet sont présents à savoir l'AFEV, le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage) et l'Education Nationale. Le projet doit être construit au regard de la classe d'accueil, c'est de là que part le dispositif.

Mise en réseau

L'AFEV est présente sur une grande partie du territoire. Les différentes régions « AFEV » peuvent en effet prendre appui auprès de la région sud ouest pour développer un projet similaire.

4. Partenaires de l'opération

Promoteurs et porteurs de projet

Le porteur du projet est l'AFEV qui, en collaboration avec le CASNAV, a monté ce projet puis l'a présenté à l'établissement scolaire demandeur. Le projet a été établi en conformité avec la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.

L'établissement scolaire met à disposition une salle pour les séances d'accompagnement et s'occupe de la communication entre les différents acteurs du projet (famille, AFEV, responsables pédagogiques, enseignants, enfants).

Usagers et accompagnateurs

C'est l'association qui recrute les accompagnateurs bénévoles en début d'année, auxquels elle présente entre autre le projet « ENAF ». Ils font partie intégrante de l'équipe, participent aux réunions, préparent les séances d'accompagnement '

Les usagers sont des Enfants Nouvellement Arrivés en France inscrit en classe d'accueil (CLA). La constitution du groupe dépend de critères définis par l'équipe. C'est en fonction de ces critères que les enseignants et les responsables pédagogiques soumettent les noms des élèves. Les familles sont également associées à l'expérience à différent moment de l'année.

Financeurs

Le Conseil Régional, le Conseil Général, la Mairie de Toulouse (politique de la ville), la Préfecture mais aussi la CAF, la DDASS et le FASILD (par le biais des Contrats Locaux d'Accompagnement).

5. Financement de l'opération

Ressources marchandes

Selon les opportunités des dons ponctuels émanant de partenaires de l'AFEV peuvent être affectés à ce projet. Le principe de la gratuité de l'action pour les familles prédomine.

Ressources non marchandes

L'établissement met à disposition une salle de cours pour les séances d'accompagnement et fournit du matériel de fonctionnement. Il en va de même pour les frais concernant les sorties culturelles organisées par les accompagnateurs. L'établissement s'appuie sur les subventions qui lui sont accordées par le FASILD.

Ressources non monétaires

Elles sont essentiellement le fait de l'action des accompagnateurs bénévoles qui prennent trois

heures par semaine pour les interventions sans compter les heures de préparations et les réunions quasi-mensuelles. Ils tiennent à jours les fiches bilan des enfants suivis, mais aussi rédigent les comptes-rendus de chaque séance.

6. Chronogramme

Définition du projet

Constitution du groupe

La première étape fut le travail réalisé par l'AFEV en collaboration avec le CASNAV, partenaire de l'association sur d'autres dispositifs. Ils exposent le projet aux établissements intéressés. Ensuite l'AFEV en présence du chef d'établissement, présente le projet aux enseignants de la classe d'accueil (c'est à dire aux enseignants Français Langue Etrangère mais aussi de la Section d'Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés). A partir de ce moment là, un premier temps est organisé pour expliquer, décortiquer le projet et définir ensemble les critères sur lesquels vont se baser le choix des élèves. Peuvent s'ajouter au groupe de réflexion d'autres personnes comme le/la Conseiller Principal d'Education, l'Assistant(e) Social(e), le/la Conseillère d'Orientation '

Le projet

Accompagner les jeunes dans leur apprentissage du Français et dans leur scolarisation en France. Cet accompagnement n'a pas pour vocation de remplacer l'école ni dans sa légitimité, ni dans sa forme, ni dans ses outils. Il s'agit de permettre aux enfants suivis de s'intégrer le mieux possible dans leur nouvel environnement scolaire et même social.

Objectifs généraux :

Contribuer à une aide méthodologique

Contribuer à l'intégration scolaire et sociale

Ecoute/dédramatisation

Contribuer à l'enrichissement de référentiels et au décodage de la société française

Objectifs en langue

Utiliser le Français

Décoder les situations

Observer le fonctionnement de la langue Française, on contextualise la langue au plan socioculturel

L'équipe

Il s'agit de :

faire un état des lieux du projet ensemble

définir un référentiel commun

définir le rôle de chaque acteur au sein de ce dispositif

repérer les pôles d'intervention

définir les critères de rattachement concernant les jeunes : définitions des priorités.

Mise en place du réseau

Une fois que les 5 points ci-dessus ont été définis et que l'AFEV a recruté les accompagnateurs bénévoles, les partenaires décident d'une rencontre avec les jeunes concernés par le dispositif ceci en présence de leur famille. Ce moment permet de prendre un premier contact avec les familles et de présenter tous les partenaires. Les séances débutent peu après cette réunion de rencontre. En accord avec le responsable de l'établissement, l'accompagnement a lieu au sein même du collège, ce qui affirme le souci de complémentarité et de cohérence entre ce dispositif et l'établissement scolaire.

Les interfaces

L'établissement a décidé de débloquer 8 jours de stage répartis sur l'année pour les enseignants et responsables pédagogiques concernés par le dispositif (cela peut prendre une autre forme). Durant ces journées, tous les partenaires sont présents et font le point sur le dispositif, sur les jeunes suivis et sur les transversalités possibles entre les cours dispensés et les séances menées par les accompagnateurs.

Enseignants, personnel et accompagnateurs peuvent communiquer par casiers interposés puisque ces derniers ont leur propre casier dans la salle des professeurs. De même le courrier électronique peut permettre un échange d'information au sujet des jeunes ou thèmes abordés en cours. Enfin une personne relais sur l'établissement se tient à disposition des accompagnateurs pour différentes questions organisationnelles ou fonctionnelles.

Des temps sont également organisés avec les familles afin d'échanger autour de ce qui va ou s'est construit au sein de l'accompagnement et de la scolarité de leur(s) enfant(s).

7. Les difficultés rencontrées

Définition du projet

Il a été primordial d'insister sur le fait que cet accompagnement n'avait pas pour vocation de remplacer l'école ni dans sa légitimité, ni dans sa forme, ni dans ses outils. De même, la définition d'un référentiel commun à tous les partenaires est primordial mais long à établir.

La mise en relation des acteurs

Il fut nécessaire de rappeler que cet accompagnement venait en complémentarité au cours dispensés par les enseignants. Il ne s'agit en aucun cas de donner des leçons ni de juger le travail effectué par le personnel enseignant. L'articulation enseignants/bénévoles) est loin d'être évidente à mettre en place.

Enfin, quelques problèmes liés à l'hétérogénéité des jeunes dans la mesure où certains ont déjà été scolarisés et d'autres pas du tout. De même le mixage des origines n'a pas pu réellement se faire

compte tenu de la faible diversité des origines présentes dans la classe d'accueil.

La rencontre avec les parents ne parlant pas ou très peu le français a été facilitée par la présence d'une personne du quartier qui effectuait les traductions lors de chaque rencontre.

Le financement

Pas de problèmes particuliers cette année dans la mesure où pour ce premier dispositif, l'AFEV a financé ce projet à partir de subventions déjà existantes. Cependant, il est prévu de détacher ce dispositif de l'accompagnement « classique » proposé à l'AFEV. L'établissement scolaire a de même participé aux frais de fonctionnement (matériel, sorties ')

8. Résultats escomptés

Insertion sociale

Il est trop tôt pour faire un bilan de cette année d'accompagnement. Néanmoins le travail effectué sur la connaissance des lieux administratifs (visites, repérages, décodages, qu'est ce qu'on y fait ') a permis à certains de s'y rendre seuls pour remplir quelques impératifs administratifs ou tout simplement de s'adresser de façon correcte à leur interlocuteur.

Pérennisation de l'activité

Le dispositif va être reconduit pour cette année 2003-2004 sur le collège Bellefontaine avec, en plus, la mise en place d'un groupe de jeunes supplémentaire. Par ailleurs, le collège Emile Zola va de même accueillir ce dispositif pour la rentrée 2003-2004.

Densité des liens

Il est trop tôt pour parler de densité des liens. Le dispositif vient juste d'être mis en place. Néanmoins on peut constater une réelle implication de tous les partenaires qui souhaitent transmettre dans les meilleures conditions le « flambeau ». De même, il est prévu que les accompagnateurs présentent le dispositif aux nouveaux ENAF qui seront suivis cette année en compagnie des nouveaux accompagnateurs bénévoles qui vont être recrutés.

9. Evaluations

Conditions de validité de l'expertise

Au regard du bilan de fin d'année, il apparaît indéniable que les conditions de validité ne peuvent être que qualitatives et non quantitatives. Chaque jeune à son propre rythme de progression et ne part pas du même point. Cependant, le résultat atteint montre des changements significatifs importants pour la plupart des jeunes notamment en ce qui concerne leur comportement en classe ou par rapport à leur environnement. Ils osent plus vite et plus tôt dans l'année à s'exprimer et montrent un intérêt à ce qu'ils font. Ceci est un constat plus que positif au regard des conditions de validité actuelles. Elles seront discutées de nouveau afin de prendre en compte les premiers résultats et d'aller plus loin dans la mise en œuvre du dispositif.

Définition du groupe expert

Il est composé des différents partenaires avec entre autre le CASNAV, le responsable

l'établissement scolaire. L'AFEV participe à cette synthèse. Les bilans pourront être adressés au Rectorat, organisme s'intéressant de près au dispositif.

Résultat

La principale du collège se félicite d'une telle action, et d'après elle, au sein de l'académie de Toulouse, personne auparavant ne s'était attaqué au devenir des primo-arrivants avec autant d'efficacité. Le rectorat suit d'ailleurs de près le travail du groupe d'ENAF de Bellefontaine : si les résultats se confirment, la formule pourrait s'étendre à d'autres établissements.

10. Confrontation des résultats

Acteurs

Au sein même de la classe, il semble que les élèves qui ont bénéficié de cet accompagnement avaient plus d'assurance, que leur prise de parole était plus facile. Le groupe a bien fonctionné bien qu'il faudra certainement affiner certains critères de rattachement au groupe. Il ressort également qu'il ne faut pas perdre de vue de centrer le dispositif à partir de la classe d'accueil. Des liens pourront se créer autour notamment avec le groupe ENAF suivi par l'AFEV ou même l'école ouverte.

De nouvelles perspectives ont été discutées au regard du bilan provisoire réalisé notamment concernant la présence des accompagnateurs bénévoles au conseil de classe ou le travail fait sur l'orientation mais tout ceci reste à l'étude.

Financeurs

Aucune remarque n'a été faite. Le financement devrait être reconduit selon les mêmes modalités que cette année

Réseau

Aucune confrontation n'est possible dans la mesure où le dispositif est le premier du genre sur Toulouse.